



Info Dom N°73

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 30 JUIN ET 10 JUILLET

CONSEIL DU 30 JUIN

➤ VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Les deux comptes font apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de clôture :	+67 769,67 €
Excédent d'investissement de clôture :	+215 299,99 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE au 31/12/2019	+283 069,66 €
Dont reste à réaliser investissement	-212 918,35 €

Excédent net de clôture en cumul	+ 70 151 ,31 €
---	-----------------------

➤ TAUX IMPOSITION 2020

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 2 taxes, les taux applicables en 2020 sont :

- Taxe foncier non bâti : 29,03 %
- Taxe foncier bâti : 7.60 %

➤ CONVENTION TIPI TRESOR PUBLIC ET COMMUNE

Le décret 2018-689 du 1er août 2018 oblige les collectivités à mettre à disposition de leurs usagers un service de paiement en ligne au plus tard le 1er janvier 2022. La DGFIP propose Pay-Fip qui permet à la fois de payer par carte bancaire par internet (TIPI) et qui propose le prélèvement ponctuel. La commune a donc signé une convention avec le Trésor Public pour la mise en place du TIPI

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU CD54 POUR L'ECLUSE JULES FERRY

Le choix des travaux à effectuer s'étant porté sur la construction d'une écluse sur la rue Jules Ferry RD37 (devis 13 000 € HT), le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental 54 une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2021.

➤ ATTRIBUTION BONS SCOLAIRES 2020

Afin d'aider les familles, le conseil municipal propose d'octroyer un bon scolaire d'une valeur de 40€ pour chaque enfant scolarisé de la 6^{ème} à la terminale, y compris BAC Professionnel, CAP et BEP non rémunérés, et de 20 € pour chaque enfant scolarisé du CP au CM2.

Cette aide sous forme de bon d'achat sera dépensée uniquement sur les rayons fournitures scolaires du magasin CORA Essey-lès-Nancy.

➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Haut débit : l'armoire de relais de la distribution de la fibre sera posée courant juillet en limite de propriété commune/Com.Com (voie verte, rue Frédéric Chopin au Piroué) par l'entreprise sous-traitante Circet de Fléville, pour la société LOSANGE.
- Ralentisseurs : posés cet été (2^{ème} quinzaine de juillet ou d'août) rues Verlaine et Mistral, après la mise en place des nouveaux panneaux de circulation. Un arrêté de circulation sera pris.
- Madame Dorothee HOSTE sera invitée à présenter en préambule du prochain conseil municipal le projet de « City Park ». Cette idée sera soumise à la réflexion des conseillers municipaux à la rentrée.

CONSEIL DU 10 JUILLET

➤ PRESENTATION D'UN PROJET DE CITY PARK

Madame Dorothée HOSTE, habitante au Piroué, nous fait part d'un projet recueillant 60 signatures dont elle se fait porte-parole. Elle expose au conseil municipal les arguments qu'elle estime favorables à cette demande.

Madame HOSTE laisse un dossier à consulter à l'attention du conseil municipal. Suite à plusieurs questions des élus : superficie, âge des usagers, pérennité du projet, coût total, durée de construction... le maire propose une étude approfondie du dossier pour répondre aux questions de faisabilité. La réponse sera donnée, suite à cette étude, à la rentrée lors d'un prochain conseil municipal qui tiendra également compte des priorités des projets actuels et à venir de la commune.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **+67 769,67 €**, le conseil municipal décide d'affecter celui-ci au budget 2020 en le laissant en section de fonctionnement.

➤ VOTE BUDGET 2020

Au préalable, le Maire émet deux remarques :

- La formalisation des projets est bien entamée avec les restes à réaliser de 2019. Année exceptionnelle (Covid 19) qui a bousculé les habitudes et obligé à des adaptations particulières. Le secrétariat s'est fait en télétravail et la conjoncture a provoqué des retards administratifs.

Le budget a été voté en équilibre par chapitre comme suit :

Fonctionnement dépenses et recettes : 259 099,67 €

Investissement dépenses et recettes : 275 780,65 €

➤ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions aux associations se décompose comme suit :

- Association Sportive du Grand Couronné : 271 € conformément à la règle en vigueur (1€/habitant)
- Foyer Rural : 1 190 €
- Airpas : 50 €

➤ REVALORISATION DES INDEMNITES ADJOINTS

Depuis le 29 décembre 2019, les indemnités des maires et des adjoints des communes ont été revalorisées. Concernant les adjoints, il convient de délibérer.

La revalorisation concernant la 1^{ère} adjointe prend effet à compter du 1 janvier 2020.

➤ Convention CLARA

De nombreux chats ont été signalés errant dans le secteur. La commune conventionnera avec l'association CHENIL-SERVICE de Velaine-en-Haye, cette dernière étant rémunérée par la COMCOM et chargée de récupérer les animaux divaguant afin de les faire examiner par un vétérinaire.

Mais les frais liés à cette convention CLARA seront à la charge de la commune. Si les animaux capturés ne sont pas gravement malades (euthanasie en ce cas), ils seront stérilisés puis relâchés sur leur lieu de capture.

➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le trésorier payeur Monsieur LUSQUE (TP Essey) s'en va au 1^{er} septembre.
- L'ouvrier communal titulaire en absence maladie-accident se fait opérer début août. Il est remplacé actuellement par un intérimaire.
- Les dépenses imprévues au BP 2020 le sont dans une limite maximale légale de 7,5 %
- En conséquence, en cas de nécessité d'acheter un véhicule communal (remplacement), cet achat serait imputé sur les dépenses imprévues.

- Le mode de fonctionnement de l'éclairage public pose question (horaires, nouveau matériel...) et sera soumis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
 - Plusieurs nouveaux dossiers/projets attendent les élus à la rentrée de septembre : PLUI,, environnement, hiérarchisation des dossiers de travaux 2021 et au-delà.
 - Réunion du comité consultatif « Environnement » en septembre ou octobre.
 - Les trottoirs au Piroué ont été nettoyés avec soin par l'employé communal épaulé par l'adjoint Gilles Joncheray. Entretien du village la semaine à venir. Les riverains aussi ont la faculté de nettoyer le trottoir et le fil d'eau devant leur propriété,
 - Un rappel sur l'entretien des ruisseaux récemment curés dans le cadre de la renaturation des affluents de l'Amezule sera fait auprès des habitants concernés, à savoir des 2 côtés et notamment celui des champs (ruisseau de Gencey au Piroué).
- PLUi : une commission d'enquête publique a été désignée. A ce titre, les trois commissaires enquêteurs se partageront des permanences sur l'ensemble des communes.
 - **Trois lieux d'enquête** accueilleront cinq permanences : **Le siège de la Com.Com à CHAMPENOUX, LENONCOURT et BOUXIERES AUX CHENES**
 - **Sur notre commune** une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur **le Mardi 15 septembre de 14h30 à 16h30**

➤ INFOS DE DERNIERE MINUTE

PASS 54 JEUNES

**NOUVEAU DISPOSITIF
EN MEURTHE-ET-MOSELLE**



LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE, L'ÉTAT
ET LA MSA LORRAINE PROPOSENT
UNE AIDE FINANCIÈRE
(SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES)
AUX JEUNES DE 6 À 16 ANS
POUR LEUR INSCRIPTION
À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE,
CULTURELLE OU DE LOISIRS.

POUR QUI ?

Les jeunes de **6 à 16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle** dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €. La famille reçoit, **au mois d'août 2020**, un courrier (notification de droit) l'informant du montant de l'aide pour son ou ses enfant(s).

Pour les QF de moins de 451 €
montant de l'aide unique : **100 €**

Pour les QF de 451 € à 550 €
montant de l'aide unique : **70 €**

Pour les QF de 551 € à 650 €
montant de l'aide unique : **50 €**

POUR QUOI ?

Pass Jeunes 54 est **valable pour toute activité régulière sportive, culturelle, de loisirs** (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) **dans le respect des règles sanitaires liées au COVID-19** à condition qu'elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois.

À noter : si le coût de l'inscription est inférieur au montant de l'aide, le dispositif couvre la totalité des frais d'inscription. Le montant restant n'est pas utilisable.

QUAND ?

Pass jeunes 54 est utilisable dès réception du courrier (notification de droit). L'inscription à l'activité choisie doit être effectuée **avant le 31 janvier 2021**.

COMMENT ?

C'est très simple : **en remettant le courrier** (notification de droit) **lors de l'inscription à l'organisateur** - partenaire du dispositif qui prend en compte immédiatement l'aide financière mentionnée.

COMMENT SAVOIR SI L'ASSOCIATION EST PARTENAIRE DE PASS JEUNES 54 ?

Les associations partenaires apposent **une affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux**. S'il s'agit d'une association non partenaire, celle-ci peut demander son adhésion à Pass Jeunes 54 par le biais des contacts suivants :

passjeunes54@cdos54.fr
09 70 19 96 54

LA MAIRIE SERA FERMÉE DU 1^{ER} AU 16 AOUT. EN CAS D'URGENCE TELEPHONER AU SECOND ADJOINT, M. GUY FURDIN

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 06.45.16 22.56- 1^{ère} adjointe 06 89 74 14 72 – 2^{ème} adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –
3^{ème} adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96